

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Conseil et vaccination voyageurs

MPOX

 **OMEDIT**
Nouvelle-Aquitaine • Guadeloupe • Guyane


**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **ars**
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

MPOX : Que faire ?

DÉFINITION ET TRANSMISSION

Maladie infectieuse virale due au virus MPOX, apparenté au virus de la variole. Transmission interhumaine, en particulier pour la famille et les proches, par contact prolongé avec une personne infectée, notamment lors d'un rapport sexuel, par contact physique direct avec les lésions cutanées, avec des fluides corporels (salive, sang, sécrétions sexuelles) ou avec des objets contaminés par une personne infectée (linge, vêtements, draps, serviettes, brosses à dents, rasoirs, vaisselle, matériel d'injection, sextoys, etc.). Dans une moindre mesure, par les gouttelettes (postillons, éternuements).

INCUBATION : le délai entre le contact avec la personne malade et l'apparition des signes cliniques est de 5 à 21 jours.

SYMPTÔMES ET DIAGNOSTIC

► Fièvre, mal de gorge, ganglions, éruption cutanée.

CONTAGIOSITÉ : dès l'apparition des premiers symptômes et pendant toute la durée de la maladie (2 et 4 semaines).

Le diagnostic est fait cliniquement par le médecin ou par l'analyse d'un prélèvement au niveau de la lésion cutanée.

GUÉRISON : à la cicatrisation de toutes les vésicules cutanées avec chute des croûtes.

CONDUITE À TENIR POUR LES MALADES

Maintenir un isolement à domicile et limiter les interactions sociales aux activités de plein air sans partage d'équipement pour une durée de 3 semaines à partir de la date de début des signes.

Cet isolement, après avis médical, peut être levé au bout de 14 jours en cas de guérison.

Un arrêt de travail ou une autorisation de télétravail à temps plein pourra être délivrée par le médecin traitant.

Durant l'isolement, porter un masque chirurgical et ne pas avoir de contact physique avec d'autres personnes notamment au sein du domicile.

Assurer l'aération régulière de la pièce où séjourne la personne infectée.

Ne pas partager d'objets ou les sanitaires avec d'autres personnes. Durant l'isolement, nettoyage régulier et désinfection systématique des objets et espaces après chaque contact

avec la personne infectée (eau de javel).

MESURES BARRIÈRES

► **Recouvrir d'un pansement ou d'un linge les lésions cutanées** en fonction de leur localisation.

► **Porter un masque chirurgical** en cas de présence d'un tiers à domicile et en cas de sortie du domicile jugée indispensable.

EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ

► **S'abstenir de rapports sexuels jusqu'à cicatrisation complète des lésions.** Il est également recommandé, d'utiliser un **préservatif lors des rapports sexuels de tous types jusqu'à 8 semaines après la fin de la guérison complète.**

► Ne pas partager de sex-toys.

La durée de persistance du virus dans le sperme et les sécrétions génitales, et leur capacité à transmettre la maladie sont inconnus ; par ailleurs, la guérison des atteintes muqueuses, notamment oro-pharyngées et rectales, n'est pas facile à affirmer, contrairement aux atteintes cutanées.

MESURES POUR LE NETTOYAGE DE VOTRE LIEU DE VIE ET DE VOS OBJETS

- ▶ Conserver les déchets tels que les croûtes des vésicules dans des sacs poubelles dédiés.
- ▶ Lavage humide régulier des sols et des surfaces
- ▶ Laver le linge en contact avec le corps de la personne infectée si possible à 60°C pendant 30 minutes avec la lessive habituelle.
- ▶ En fin d'isolement, nettoyage soigneux du domicile comportant les surfaces, la literie, les vêtements et la vaisselle.

MESURES DE CONTACT WARNING / ALERTE DES PROCHES

Dès l'annonce du diagnostic, informer les personnes avec lesquelles vous avez été en contact depuis le début de vos symptômes pour les sensibiliser et les prévenir qu'elles seront contactées par l'ARS prochainement.

La limitation de la propagation du virus repose sur la responsabilité de chacun.

Pour les personnes les plus à risque de forme grave (personnes immunodéprimées, femmes enceintes, jeunes enfants), une surveillance renforcée doit être mise en place afin de limiter l'apparition de toute aggravation. Il est recommandé de ne pas rester dans le même domicile que la personne malade pendant son isolement.

MESURES À APPLIQUER POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Il est recommandé d'éviter tout contact

avec votre animal pendant toute la durée de l'isolement. Ne pas le laisser accéder à la pièce dans laquelle vous êtes isolé.

Demander aux autres membres du foyer non malades qu'ils s'occupent de lui.

Si vous vivez seul :

- ▶ limiter au maximum les contacts directs rapprochés avec lui,
- ▶ avant chaque contact avec votre animal, **nettoyer et désinfecter les mains, porter des gants à usage unique**. Il est aussi conseillé de protéger les lésions cutanées (pansements) et de porter un **masque chirurgical** à proximité de l'animal.
- ▶ pour les petits mammifères (rongeurs, lapins...), il est recommandé de :
 - les **maintenir dans leur cage durant toute la période d'isolement** ;
 - désinfecter régulièrement la cage à l'eau de javel en portant des gants et un masque chirurgical ;
 - en cas de décès de l'animal : faire apporter son corps chez un vétérinaire par un tiers (ne pas l'éliminer dans les ordures ménagères).

En cas d'apparition de symptômes chez votre animal de compagnie, **contacter votre vétérinaire** en précisant que l'animal a été en contact (récemment) avec une personne atteinte de la variole du singe, afin qu'il l'accueille dans des conditions adaptées.

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER SI BESOIN

Si vous avez été en contact avec une personne infectée, ou si vous présentez des signes cliniques, contactez :

- ▶ votre médecin traitant
- ▶ le CeGIDD
- ▶ le SAMU Centre 15

Les médicaments antiviraux et les immunoglobulines peuvent être prescrits dans certains cas.

VACCINATION

Recommandée aux personnes à **HAUT RISQUE D'EXPOSITION AU VIRUS MPOX** :

► En pré-exposition :

- HSH à partenaires sexuels multiples
- trans à partenaires sexuels multiples
- professionnels des lieux de consommation sexuelle
- travailleurs du sexe
- partenaires ou personnes partageant le même lieu de vie que celles à très haut risque d'exposition susmentionnées

► En post-exposition :

- toute personne en situation de contact à risque avec une personne infectée
- les personnes immunodéprimées ayant eu un contact étroit avec une personne-contact à risque.

Recommandée **EN CAS DE VOYAGE À L'ÉTRANGER** aux personnes :

- ayant des pratiques sexuelles à risque, indépendamment de la destination
- se rendant dans une zone de circulation active du virus MPOX (professionnels de santé/travailleurs humanitaires)
- originaires d'une zone de circulation active du virus partant rendre visite à leur famille et à leurs connaissances
- immunodéprimées.

ATTENTION : Si besoin de vaccination contre la fièvre jaune, celle-ci doit être réalisée soit le même jour que le MPOX, soit à 1 mois d'intervalle, à prévoir lors de l'organisation des RDV entre le CVI et le CEGIDD.

Le centre de vaccination habilité pour le MPOX en Charente est le CEGIDD.

CeGIDD Angoulême
Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

Consultation gratuite sur rendez-vous via doctolib

Chemin du Grand Girac,
16470 Angoulême
05 45 24 42 84

+ D'INFORMATIONS



mpox-info-service.fr

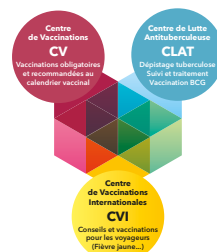


[nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/
mpox-informations-et-recommandations-0](https://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/mpox-informations-et-recommandations-0)



[sexesafe.fr/ma-sante/
prevention-et-depistage/
mpox-ex-variole-du-singe](https://sexesafe.fr/ma-sante/prevention-et-depistage/mpox-ex-variole-du-singe)

Le centre de vaccination anti amarile habilité en Charente est le service départemental de vaccinations.



8 rue Léonard Jarraud,
16000 Angoulême
05 16 09 76 05

Plus d'informations sur
www.lacharente.fr
Retrouvez-nous sur les
réseaux sociaux  

